

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 30 MARS 2026

Synthèse des délibérations votées et des échanges tenus en séance.

Le contenu intégral de chaque délibération est disponible à l'accueil de la mairie sur simple demande.

**Présents :**

MM. ALBERT, ALLALA, GESQUIERE, GREGOIRE, KOPFERSCHMITT, LARIDANT, LOUIS, MATHIEU, PARISET, PYTHON, SONREL

MMES AUBURTIN, BICHEBOIS, CARRASCO, GRANDEMANGE, GREIF, LEROY, MAUWERS, MOUCHOT, MULOT, SAINT-DIZIER, SCHLERET.0

**Absents représentés :**

M. DUJARDIN représenté par M. GREGOIRE

**Elus : 23 - Votants : 23**

**Secrétaire de Séance :** Cédric MATHIEU.

**AFFAIRES GENERALES**

• **Règlement Intérieur du Conseil Municipal**

M. le Maire présente les modalités de fonctionnement du conseil municipal afin de permettre un débat cadré et respectueux.

- *approuvé à l'unanimité.*

• **Création des commissions municipales**

M. le Maire rappelle que le code des communes prévoit la possibilité de constituer des Commissions Municipales. Il souhaite qu'une commission soit mise en place autour de chaque adjoint et sur les compétences qui lui ont été déléguées. Ainsi 6 commissions pourraient être instituées :

- **Budgets et prospectives financières**
- **Epanouissement de l'enfant et initiative jeunesse**
- **Travaux et patrimoine**
- **Solidarités et actions sociales**
- **Aménagement et écologie**
- **Actions culturelles et sportives**

Auxquelles participeront les élus suivants :

<b>Budgets et prospectives financières</b>	<b>Epanouissement de l'enfant et initiative jeunesse</b>
<b>Abderazak ALLALA</b>	<b>Sonia LEROY</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Bruno GREGOIRE</li><li>- Cédric MATHIEU</li><li>- Patricia SAINT-DIZIER</li><li>- Olivier KOPFERSCHMITT</li><li>- Jean-Charles PARISET</li><li>- Stéphanie GREIF</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nelly SCHLERET</li><li>- Alexandra MAUWERS</li><li>- Maryse MOUCHOT</li><li>- Olivier KOPFERSCHMITT</li><li>- Gilles LARIDANT</li><li>- Ludovic ALBERT</li></ul>

<p style="text-align: center;"><b>Travaux et patrimoine</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Luc GESQUIERE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bruno DUJARDIN</li> <li>- Ludovic ALBERT</li> <li>- Stéphanie GREIF</li> <li>- Dominique LOUIS</li> <li>- Jennifer GRANDEMANGE</li> <li>- Annick CARRASCO</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Solidarités et actions sociales</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Isabelle AUBURTIN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Annick CARRASCO</li> <li>- Jennifer GRANDEMANGE</li> <li>- Hélène MULOT</li> <li>- Maryse MOUCHOT</li> <li>- Patricia SAINT-DIZIER</li> <li>- Gilles LARIDANT</li> <li>- Alexandra MAUWERS</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Aménagement et écologie</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Hervé PYTHON</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dominique LOUIS</li> <li>- Bruno DUJARDIN</li> <li>- Gilles LARIDANT</li> <li>- Ludovic ALBERT</li> <li>- Cédric MATHIEU</li> <li>- Bruno GREGOIRE</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Actions culturelles et sportives</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Amandine BICHEBOIS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jean-Charles PARISSET</li> <li>- Ludovic ALBERT</li> <li>- Hélène MULOT</li> <li>- Cédric MATHIEU</li> <li>- Nelly SCHLERET</li> <li>- Jennifer GRANDEMANGE</li> </ul>

- *approuvé à l'unanimité*

- **Désignation de la commission d'appel d'offres**

Il est prévu que dans les communes de moins de 3 500 habitants, une commission d'appel d'offres et d'adjudications est formée, composée du Maire ou de son représentant et par 3 membres du Conseil Municipal élus par le Conseil et par 3 Suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. Sont proclamés élus comme membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres par un vote à l'unanimité

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Abderazak ALLALA	Annick CARRASCO
Luc GESQUIERE	Patricia SAINT-DIZIER
Bruno GREGOIRE	Hervé PYTHON

- *approuvé à l'unanimité*

- **Désignation des délégués au SIE Blainville Damelevières**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de désigner ses Délégués au Syndicat Intercommunal de l'Environnement de Blainville-Damelevières, soit **quatre titulaires et deux suppléants**.

**Délégués titulaires**

M. Christophe SONREL : 23 voix  
M. Dominique LOUIS: 23 voix  
M. Luc GESQUIERE: 23 voix

M. Bruno GREGOIRE : 23 voix

**Délégués suppléants**

M. Ludovic ALBERT : 23 voix  
M. Hervé PYTHON : 23 voix

- *approuvé à l'unanimité*

- **Désignation des délégués au SIS de Damelevières**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de désigner ses Délégués au Syndicat Intercommunal Scolaire de Damelevières, soit **deux titulaires et un suppléant**.

**Délégués titulaires**

Ont obtenu

Mme MAUWERS Alexandra : 23 voix

Mme LEROY Sonia : 23 voix

**Déléguée suppléante**

A obtenu

Mme SCHLERET Nelly : 23 voix

- **Désignation des délégués au CCAS de Damelevières**

M. le Maire propose au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'action sociale et de la famille – Art R 123-7, i de fixer la composition du Conseil d'Administration du CCAS à 6 Délégués du Conseil Municipal, et à 5 Membres nommés par le Maire après consultation des associations agissant dans les domaines visés par le décret et selon la procédure indiquée.

Election des 6 délégués du Conseil :

- Annick CARRASCO, titulaire : 23 voix
- Jennifer GRANDEMANGE, titulaire : 23 voix
- Hélène MULOT, titulaire : 23 voix
- Maryse MOUCHOT, titulaire : 23 voix
- Patricia SAINT-DIZIER, titulaire : 23 voix
- Gilles LARIDANT, suppléant : 23 voix
- Alexandra MAUWERS, suppléante : 23 voix

- **Désignation d'un correspondant Défense**

Dans le cadre de la promotion de l'Esprit de Défense et du lien armée nation, le secrétaire d'état a demandé la désignation d'un élu « correspondant défense » dans chaque commune de France.

Ce conseiller aura vocation de devenir un interlocuteur privilégié pour la défense, il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Le Conseil municipal procède à l'élection :

A obtenu : M. GREGOIRE Bruno 23 voix

- **Désignation Délégués du CNAS**

Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 21 décembre 2005 la commune a décidé d'adhérer au Comité National d'Action Sociale afin de permettre au personnel communal de bénéficier de nouveaux droits sociaux offerts par cet organisme rassemblant les collectivités territoriales au plan départemental et national.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

Sonia LEROY, Titulaire 23 Voix

Abderazak ALLALA, Suppléant 23 Voix

- **Délégation au Maire**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par un vote unanime, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
2. De passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
3. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
4. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;

5. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huis-siers de justice et experts ;
6. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
7. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
8. D'intenter au nom de la commune toute action en justice utile ou défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000€ pour les communes de moins de 50 000 habitants ;
9. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 euros par sinistre ;
10. De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local (EPFL) ;
11. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 400 000€ euros par année civile ;
12. De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
13. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
14. De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions.
15. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales
16. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € Cette délégation permet au maire de vendre des biens, sans formalité particulière (exemple : voiture appartenant à la commune, matériel informatique, etc.).
17. De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
  - *approuvé à l'unanimité*

- **Montant indemnités Maire et Adjoints**

M. le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoints et au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus. Les taux de références et les statuts de population ont été modifiés (loi 22/12/2025) pour être augmentés.

M. le Maire propose de fixer le taux des indemnités à un niveau inférieur au maximum autorisé par la loi comme suit :

	Maire		Adjoint	
	Taux (en % de l'IB 1027)	Indemnité brute au 1er Janvier 2024	Taux (en % de l'IB 1027)	Indemnité brute au 1er Janvier 2024
Population totale : plafond règlementaire	58,3	2 396,44€	22%	904.32 €
Proposition pour Damelevières :	54%	2219.68€	20%	854.83€

- *approuvé à l'unanimité*

- **Adhésion à MMD54**

Vu la délibération du Conseil Général de Meurthe et Moselle en date du 19 décembre 2013 proposant la création d'une plateforme d'échanges et d'expertises, Meurthe-et-Moselle Développement (MMD54).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adhérer à MMD54 et d'approuver les statuts
- de désigner, Monsieur Christophe SONREL, comme son représentant titulaire à MMD (54) et, Hervé PYTHON comme son représentant suppléant,
- d'approuver le versement de la cotisation annuelle correspondante.
  - *approuvé à l'unanimité*

<b>FINANCES</b>
-----------------

- **Rapport d'orientations budgétaires**

L'incertitude sur le cadre budgétaire 2026 est essentiellement lié à l'incertitude politique nationale en matière de baisse des dotations aux collectivités, et à l'incertitude internationale et son impact sur l'inflation et en particulier le coût de l'énergie.

Parmi les autres points qui pèseront sur le budget des collectivités :

- la hausse évoquée des cotisations patronales sur le régime de retraite de la CNRACL, de +4 points par an pendant 4 ans, se poursuivra en 2026. En effet cette caisse, historiquement excédentaire, se retrouve aujourd'hui en déficit parce que l'Etat s'est servi dans cette caisse comme il l'a fait dans d'autres caisses de retraite.
- L'inflation estimée à +2.5%
- La hausse de 33% du coût du contrat d'assurance suite au renouvellement du marché.

Les projets d'investissement pour 2026 proposés par l'équipe municipale concernent :

- Le lancement de la dernière tranche de la voie douce route de Blainville/rue du Maréchal de Lattre de Tassigny (entre le Norma et l'impasse de la Grande Haie) : des travaux qui commencent en avril.
- Les travaux de l'aménagement du Carrefour de la rue Pierre Semard et de la rue de la Gare,
- L'étude d'économie d'énergie va se poursuivre sur le groupe scolaire du centre avec notamment une étude de faisabilité d'une installation solaire sur la toiture de l'école Victor-Hugo.

En matière d'enfance et jeunesse, la ville a candidaté à deux appels à projet pour étoffer l'action en direction de nos jeunes : un appel à projet sur l'apprentissage de la natation et la lutte contre le risque de noyade pour cette année, et un 2<sup>ème</sup> sur 2026-2027 sur la prévention en matière de santé mentale d'obésité par l'action culturelle.

- **Subvention exceptionnelle Club de Kick Boxing**

L'association Kick Boxing Blainville-Damelevières accueille aujourd'hui près de 70 licenciés sur bassin de vie. Le club partage ses locaux avec d'autres associations et a donc besoin d'un ring pliant afin de pouvoir organiser ses entraînements et événements avec une solution efficace de montage-démontage et qui réponde aux normes de sécurité et d'homologation. La Ville est donc sollicitée pour apporter son soutien au projet d'acquisition d'un ring pliant. M. le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle au club pour ce projet à hauteur de 20% du montant total, sur la base du plan de financement suivant :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Achat ring pliant homologué	6900€	Commune de Damelevières	1380€
		Commune de Blainville	2000€
		Fonds propres du club	3250€
TOTAL	6900€	TOTAL	6900€

- *approuvé à l'unanimité*

- **Convention de mise à disposition d'étangs communaux à la CMCAS LSHM**

La Caisse Mutuelle Complémentaire d'Action Sociale Lorraine Sud Haute-Marne (CMCAS LSHM) a demandé à bénéficier d'un accès privilégié aux étangs de pêche communaux à des fins d'activités de pêche récréative pour ses membres.

M. l'adjoint au Patrimoine et aux travaux en charge des étangs communaux propose une convention pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, à compter du 01 Avril 2026 permettant cet accès dans les conditions suivantes :

- La CMCAS LSHM s'acquittera d'une adhésion annuelle correspondant au nombre de pêcheurs qu'elle souhaite inscrire et dont elle fournira la liste à la commune, multiplié par le montant de l'adhésion annuelle « Résident de DAMELEVIÈRES » votée chaque année par le conseil municipal.
- La CMCAS LSHM participera aux frais d'alevinage de tous poissons en dehors des truites à hauteur de 20 % des coûts réels engagés par la Commune, sur présentation par la commune de la facture acquittée,
- La CMCAS LSHM prendra en charge l'alevinage de 100 kg de truites pour « la journée truites » organisée en avril par la commune à l'occasion de l'ouverture de la pêche à la truite.

La **CMCAS LSHM** s'engage à :

- Fournir à la commune pour le 01 mai un état récapitulatif des ayants accès à l'étang pour pratiquer la pêche
- Respecter le **règlement intérieur** de l'étang (annexé à la présente convention) ;
- Limiter l'accès aux **seuls membres du CMCAS LSHM déclarés en mairie** ;
- Informer la Commune de tout incident (pollution, dégradation, etc.) dans un délai de 24 heures ;
- Participer, le cas échéant, aux opérations d'entretien organisées par la Commune (nettoyage des berges, etc.).
- Solliciter l'autorisation de la Commune pour organiser une manifestation particulière sur l'étang et ses abords.
  - *approuvé à l'unanimité*

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

Fait et délibéré en séance, les jours mois et ans susdits. L'ordre du jour étant épuisé, après lecture faite, les membres présents ont signé le feuillet.

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Emargement</b>
ALBERT	Ludovic	
ALLALA	Abderazak	
AUBURTIN	Isabelle	
BICHEBOIS	Amandine	
CARRASCO	Annick	
DUJARDIN	Bruno	
GESQUIERE	Luc	
GRANDEMANGE	Jennifer	
GREGOIRE	Bruno	
GREIF	Stéphanie	
KOPFERSCHMITT	Olivier	
LARIDANT	Gilles	
LEROY	Sonia	
LOUIS	Dominique	
MATHIEU	Cédric	
MAUWERS	Alexandra	
MOUCHOT	Maryse	
MULOT	Hélène	
PARISET	Jean- Charles	
PYTHON	Hervé	
SAINT-DIZIER	Patricia	
SCHLERET	Nelly	
SONREL	Christophe	